

février 2014



che minots

**UN VOTE SERVICE
UNE VOIE PUBLIC**



ECT



Le 20 mars prochain, les cheminotes et les cheminots vont élire leurs représentants aux comités d'entreprise, aux CHSCT et leurs délégués du personnel.

Voter massivement CGT, c'est exiger une autre réforme du système ferroviaire que celle que veulent nous imposer le gouvernement et les directions de la SNCF et de RFF.

Dans cette optique, la CGT a élaboré une proposition, « *La voie du service public* », qui permet de redynamiser le service public et l'ensemble des métiers de notre entreprise.

Ce 4 pages vous présente les analyses et les propositions de la CGT.



ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL TRAIN

En anticipant la réforme du système ferroviaire du gouvernement, la direction de la SNCF accentue le cloisonnement par activité des personnels des ECT¹.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce dogmatisme dégrade les conditions sociales des personnels, augmente la productivité (succession de journées aux limites du RH 0077, extension des amplitudes horaires, travail répétitif), les risques d'agressions et crée un sentiment d'isolement chez les agents (ASCT² seuls dans les trains). Cette organisation du travail ne permet plus de mutualiser les moyens et le sous-effectif chronique dans les établissements aggrave la situation.

SÛRETÉ

Les agressions physiques ou verbales ont augmenté significativement au fil du temps. Pour la CGT, les problèmes de sûreté ont des sources tant externes qu'internes.

L'intensité et la violence des agressions doivent nous alerter et il nous faut trouver des réponses qui soient transverses avec des déclinaisons dans les métiers.

La désertification des gares et des trains et les problèmes de production sont les principales causes internes. La direction doit donc prendre des mesures concrètes et pérennes permettant de réhumaniser les gares et les trains et de positionner la SUGE³ en proximité.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

L'actuelle politique de la SNCF, reconduite en 2014, va induire une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels des ECT.

Austérité salariale, allongement des carrières subi et notations aléatoires sur des critères subjectifs rendent impossible un déroulement

de carrière homogène, basé sur l'expérience acquise et la formation professionnelle. Or, par la CGT, les agents ont droit à un déroulement de carrière fluide et harmonieux et qui soit la juste reconnaissance de l'expérience acquise.

Les luttes menées par notre syndicat ont permis d'obtenir des requalifications de la filière ASCT. Aujourd'hui un ASCT sur quatre est à la qualification D et près d'un ASCT sur deux à la qualification C. Tous les ans, la CGT a obtenu des mesures spécifiques pour les qualifications les plus basses (40 B2 supplémentaires en 2011, 35 en 2012 et en 2013).

ENCADREMENT

L'organisation de l'entreprise tend à isoler de plus en plus les personnels de l'encadrement dans les ECT. L'accroissement des tâches administratives de l'encadrement et le dimensionnement des équipes jusqu'à 30 agents empêchent les RET⁴ d'accompagner correctement, d'aider, de conseiller et de faire progresser les agents en partant de leurs besoins. Quant à l'accroissement des objectifs, il rend souvent incompatible un suivi de qualité et se révèle une source de mal-être au travail.

MÉTIER UNIQUE

Depuis toujours, la CGT a mené et continue de mener le combat contre la gestion par activité qui vise à opposer les cheminots entre eux.

La direction de l'entreprise s'attache, depuis des années, à vouloir éclater et organiser les ECT et leurs personnels dans les différentes activités (Voyages, TER, Intercités, Transilien) en leur imposant la gestion par activité. Durant ce mandat, la CGT a lutté sans relâche contre cette stratégie. Ainsi, elle s'est opposée au projet qui prévoyait de modifier la formation initiale ASCT pour conduire à la mise en place d'un examen par activité ou produit. Le rapport de forces nous a permis de préserver et de garantir le métier unique d'ASCT dans sa dimension transverse.

Le projet d'entreprise « Excellence 2020 » vise à mettre en œuvre la réforme du système ferroviaire avant l'heure. Il avalise, par la modification du périmètre des métiers, une organisation de plus en plus cloisonnée de la production, et aura, à ce titre, des répercussions sur la nature et le contenu des métiers des ECT avec des conséquences sur le déroulement de carrière des personnels.

A contrario, la proposition « La voie du service public » portée par la CGT a pour objectif de mettre fin à l'organisation de la production par activité et par produit. Son objectif est de développer des organisations du travail multiactivité permettant aux cheminots de travailler de manière conjointe à la réalisation du service public ferroviaire.

Des roulements mixtes permettraient une meilleure organisation de la production, favoriseraient l'acquisition et le développement des compétences des agents ainsi qu'un déroulement de carrière fluide et harmonieux.

EN VOTANT CGT LE 20 MARS, JE ME BATS POUR L'AMÉLIORATION DE NOS MÉTIERS !

1 ECT : établissement commercial train.

2 ASCT : agent du service commercial train.

3 SUGE : surveillance générale de la SNCF.

4 RET : responsable équipe trains.



LA CGT REVENDIQUE



Pour les conditions de travail :

- Le retour à la mixité des roulements et des résidences.
- La réduction des amplitudes horaires dans les roulements et la réserve.
- Le maintien et le renforcement des agents B.
- La mutualisation des moyens pour une meilleure organisation du travail tant pour les ASCT que pour les CPST¹.
- Des effectifs suffisants pour améliorer la sûreté, la sécurité.

Pour la sûreté :

- Le remplacement systématique et par anticipation de tous les départs.
- Un équipement des trains qui corresponde aux réalités et aux besoins locaux.
- Un renforcement des trains sensibles.
- Deux ASCT minimum par tranche sur les trains de nuit.
- L'arrêt du management axé sur la politique du chiffre.
- La tenue de CHSCT² sûreté dans tous les établissements.
- Une meilleure identification des équipements de sûreté et des trains répertoriés.

1 CPST : commande du personnel du service des trains.
2 CHSCT : comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Pour le déroulement de carrière :

- L'apurement des tableaux sur B1.
- Des mesures hors contingentement concernant les ex-Krust.
- La hausse des pourcentages par qualification.
- Un déroulement de carrière sur D2 pour tous les ASCT.
- Un déroulement de carrière basé sur l'expérience acquise et la formation.

Pour l'encadrement :

- Un RET pour 15 agents.
- Des emplois ASCT supplémentaires pour améliorer le montage des roulements et ainsi faciliter le travail des CPST.
- La qualification F pour les RET.
- La qualification E pour les assistants RET avec examen.
- La qualification E pour les RET sûreté dans tous les établissements.

Pour le métier unique :

- Le maintien de l'unicité de l'entreprise publique SNCF.
- L'amélioration du maillage du réseau ferroviaire par la complémentarité des trafics TER, Grandes lignes et LGV.
- Le maintien des ECT multiactivité en proximité.
- Un métier unique d'ASCT garanti par une formation transverse.



CHEMINOTS INTERACTIFS
En flashant ici, vous accédez directement au JT consacré à votre métier.

